



# ÉLECTIONS

## du Comité d'Action Sociale

du lundi 28 mars au mardi 5 avril 2022

## ENSEMBLE, pour un CAS solidaire

Durant ces quatre dernières années, nous avons exercé notre mandat au CAS dans des conditions particulières.

Depuis mars 2020, la crise sanitaire et les différentes mesures de confinement ont eu un impact certain sur le fonctionnement de notre Comité et dégradé vos conditions de travail et votre vie quotidienne (perte de sens professionnel, sentiment d'isolement, difficultés financières...). De même, l'emménagement dans notre nouveau siège, qui dispose de moins d'espaces de travail, a pu potentiellement dégrader le niveau des activités et des prestations que l'on vous a proposées.

### MALGRÉ CES CONDITIONS DIFFICILES, NOUS AVONS TENU BON !

Durant le mandat 2018-2022, nous avons amélioré le fonctionnement de notre CAS et les prestations qu'il vous a proposées. Pour ce faire nos élu.es représentés par le syndicat Autonomes et la CGT MEL ont travaillé ensemble en bonne intelligence, et dans votre intérêt. Nous avons donc décidé de continuer à travailler ensemble, et de présenter une liste commune lors des prochaines élections au conseil d'administration du CAS, prévues en mars-avril 2022.

## Notre Bilan : des ENGAGEMENTS TENUS !

Nous vous avons :

- **accompagné.es lors de la crise sanitaire** et garanti, autant que possible, la continuité des prestations du CAS dans des conditions difficiles.
- **renégocié la convention de moyens entre le CAS et la MEL** et débloqué une situation en suspens depuis des années.
- **renforcé la communication du CAS**, au travers des InfoCAS, des newsletters et du nouveau site Internet. Vous pouvez désormais vous inscrire en ligne pour les chèques-vacances, le Noël des enfants, ou les excursions du CAS !
- **rapproché le CAS des sites extérieurs**, avec la relance de permanences physiques (suspendues durant les pics épidémiques).
- **revalorisé de manière significative la participation du CAS aux chèques-vacances**, et mis en place le remboursement vacances hors partenaires, réclamé par beaucoup d'entre vous depuis des années.
- **renforcé l'offre de billetterie, de locations estivales, d'excursions**, et mis en place la gratuité des conférences et visites culturelles du CAS (« les midis c'est gratuit »).
- **revalorisé plusieurs prestations** : Pass Culture, Chèques-Lire, primes pour les médaillés et retraités, secours et prêts sociaux.

Liste présentée par les syndicats Autonomes MEL et CGT MEL  
Elections du CAS 2022



# ÉLECTIONS

## du Comité d'Action Sociale

du lundi 28 mars au mardi 5 avril 2022

## ENSEMBLE, pour un CAS solidaire

Nous constatons que l'organisation de certaines activités du CAS est soumise à un certain nombre d'obstacles de la part de la MEL : refus de réservations de salles, suppression dès 2022 de l'autorisation d'absence dont bénéficiaient beaucoup d'entre vous pour l'Arbre de Noël du CAS, ...

**Dans ces conditions, le mandat à venir (2022-2026) appelle de notre part un investissement accru et une exigence toujours plus forte vis-à-vis de la MEL, afin de vous faire bénéficier d'un CAS digne de vous !**

Plus que jamais, nous aurons besoin d'un Comité d'action sociale fait PAR et POUR les agents de la MEL, et non d'une structure impersonnelle aux activités limitées.

## Pour le mandat à venir, nous nous engageons à :

- Relancer les activités des commissions perturbées par la crise sanitaire, et **maintenir des prestations de qualité pour l'arbre de Noël du CAS.**
- **Poursuivre la revalorisation des chèques-vacances**, notamment en direction des tranches peu revalorisées durant le mandat 2018/2022, et **l'amélioration du remboursement vacances.**
- Renforcer la proximité du CAS avec ses usagers, en poursuivant le projet de CAS connecté et en maintenant une présence humaine sur Biotope et les sites MEL extérieurs.
- Renforcer et diversifier l'offre de locations estivales du CAS.

Fier.es de notre bilan, et confiant.es dans l'action que nous continuerons à mener en votre faveur, **nous vous invitons à soutenir massivement notre liste commune** lors des prochaines élections du CAS.